Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2022-082 1/2

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt deux
Le jeudi 20 octobre à 20h05

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 20/10/2022, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présents :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Laure Gibou, Mme Joane Giraudon, Mme Emmanuelle Pic, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Justine Giagnoni, M. Sébastien Le Ferrec , M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen , M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Jules Thomas.
Procurations :
M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano
Mme Catherine Delaitre à M. Jérôme Cauët
Mme Justine Giagnoni à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Patrick Mouchelin à M. Sebastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à M. Sylvain Legrand
M. Jérôme Plateau à Mme Arlette Bourdelot
Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent :
Aucun

Mme Cécile Revoyre a été désignée Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture

Date de convocation
13/10/2022

Date d'affichage

25 OCT. 2022

Nombre de Conseillers

En exercice	**29**
Présents	**20**
Votants	**29**

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-082-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AR 25 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 938 M² SISE AUX CORNUTAS

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L342-4 du code civil ;

CONSIDERANT la volonté des propriétaires, Madame GONTHIER Louise et M DUMONT Jean-René, de céder la parcelle AR 25 à la commune ;

CONSIDERANT que ladite parcelle d'une superficie totale de 938 m² est située dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation des Cornutas (OAP), qu'un accord a été trouvé avec les propriétaires au prix de 80 euros du mètre carré, soit un montant total de 75 040 euros ;

CONSIDERANT que les propriétaires, Madame GONTHIER Louise et M DUMONT Jean-René, souhaitent que ladite cession ait lieu sous la forme d'une dation en paiement par l'attribution d'un lot à bâtir d'une valeur maximale de 75 040 € dans le futur aménagement réalisé dans le cadre de l'OAP Les Cornutas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 25 d'une superficie totale de 938 m² située dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation des Cornutas pour un prix de 80 euros du mètre carré, soit 75 040 euros au total ;

- **APPROUVE** la dation en paiement d'une valeur de 75 040 € par l'attribution d'un lot à bâtir d'une valeur maximale de 75 040 € à Madame GONTHIER Louise et M DUMONT Jean-René au sein de l'Opération d'Aménagement Programmée des Cornutas

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces affaires ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Olivier THOMAS
Mairie de MARCOUSSIS

VILLE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-082-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis tél . 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53